

le 6 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2014

2014 DAC 1233 Subventions (8.863.000 euros), avenant et convention avec l'association Théâtre Musical de Paris-Châtelet (1er).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2013 DAC 669 du Conseil de Paris des 16, 17 et 18 décembre 2013 accordant au titre de 2014 un acompte de la subvention de fonctionnement ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 septembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention et lui demande l'autorisation de signer une convention et un avenant avec l'association Théâtre Musical de Paris-Châtelet ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement, en date du 15 septembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'association Théâtre Musical de Paris 2, rue Edouard Colonne 75001 Paris au titre de l'année 2014 est fixée à 17.246.000 euros soit un complément de 8.523.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé. 2014_04296, Simpa n°20477

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention annuelle d'objectifs du 30 décembre 2013 relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle d'équipement, dont le texte est joint à la présente délibération pour l'attribution d'une subvention d'équipement de 340.000 euros. 2014_04726, Simpa n°20477

Article 4 : les dépenses correspondantes soit 8.523.000 euros et 340.000 euros seront imputées comme suit :

- 8.523.000 euros sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014 nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 , provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.
- 340.000 euros sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, rubrique 33, nature 20422, ligne VE 40003, provision pour subventions d'équipement au titre de la culture. Mission 90010-010, n° d'individualisation 14V00458 DAC, AP 1403546.